

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 JUILLET 2008

L'an deux mille huit et le 17 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 11 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

Etaient présents : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN et Madame Roselyne CONSTANT.

Pouvoirs : Madame Noémi TRANCHIMAND (pouvoir à Monsieur RAGOT), Monsieur Sébastien ARINGHIERI (pouvoir à Madame CONSTANT, Madame Josette GARDON (pouvoir à Monsieur MORELLO) et Madame Josiane GRAVERON (pouvoir à Madame SEBASTIEN).

A été élu Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD

I - Location local occupé par le Crédit Agricole

M. Jérôme Casalis informe le Conseil, qu'à l'issue du bail, le local occupé par le Crédit Agricole vient d'être libéré. Le Crédit Agricole accepte d'en payer la location du 1/01/2008 au 30/06/2008. La première demande reçue en Mairie pour prendre la suite de ce local commercial émane de Monsieur Patrick AGNEL, en vue d'installer un magasin de vente de miel et ses dérivés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consentir un bail commercial à M. Patrick AGNEL pour ce local dans l'état où il se trouve.

Le montant du loyer sera fixé au prorata de la surface, sur la base des tarifs pratiqués pour les autres baux commerciaux signés par la Mairie.

II - Tarifs de location de la MLEC

Inchangés depuis le 1^{er} janvier 2007, M. Claude Rinaudo présente les nouveaux tarifs de la MLEC. Le principe consiste à augmenter les tarifs pour les particuliers, associations et sociétés extérieures à la Commune de Bonnieux en laissant pour les bonnieulais, les conditions actuellement en vigueur.

En vue de faciliter la préparation des lieux de nouveaux aménagements horaires avec facturation sont apportés afin de permettre la libre disposition des locaux dès le vendredi 16H jusqu'au dimanche 12H.

Enfin pour relancer la location de la petite salle d'exposition (150 m²) le tarif a été ramené de 200 € à 180 € uniquement pour les habitants de Bonnieux et inchangé pour les autres.

Les tarifs repris sur le tableau ci-dessous entrent en vigueur pour tous les nouveaux contrats à partir du 1^{er} septembre 2008 et **ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

Cette modification tarifaire devra être notifiée sur les conventions, contrats ainsi que les tableaux d'affichage de la MLEC.

III - Augmentation de crédits

Un projet pédagogique de 1350 € n'avait pas été programmé dans le budget 2008. Par ailleurs l'association Lou Pasquié qui avait reçu par erreur deux fois une subvention de 1500 € nous a reversé le trop perçu.

En conséquence, l'article 758 sera augmenté de 1 350 € permettant de faire face au règlement du projet pédagogique.

Cette décision est votée à l'unanimité

IV – Virements de crédits

En raison de l'accroissement du nombre d'enfants inscrits en classe maternelle pour la rentrée scolaire prochaine 2008/09, 6 lits supplémentaires sont nécessaires et les crédits budgétisés insuffisants.

En conséquence, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la modeste somme nécessaire soit 230 € sera obtenue par réduction sur l'opération de la Forêt des Cèdres.

Vote à l'unanimité

V – Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) pour deux propriétés situées en zone de préemption urbaine:

- l'une sise 32-34 rue Droite d'un montant de 250 000 €
- et l'autre 26 bis rue Droite d'un montant de 295 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renoncer à cette préemption.

VI – Alarme Ecole

En vue de pouvoir faire assurer la salle d'ordinateurs de l'école, une alarme doit être installée.

Danielle Pommier précise qu'après avoir interrogé 3 compagnies d'assurances, ce sont les Assurances AXA, déjà assureur du parc automobile de la Mairie, qui a présenté les meilleures conditions tant pour l'installation que pour la maintenance.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de choisir l'assureur AXA .

VII – Chèques Vacances – Camping

Jean-Pierre Clairembeaud informe le Conseil qu'à ce jour, le Camping Municipal n'accepte pas les chèques-vacances comme moyen de paiement.

En raison de l'utilisation massive de ce moyen de paiement par les touristes, il serait dommage de s'en priver sachant que le fonctionnement est simple avec seulement 1% de frais pour l'encaissement.

Le Conseil accepte à l'unanimité la signature d'une convention pour accepter les chèques-vacances en règlement du camping.

Des instructions en ce sens seront données au responsable (affichage et modalités).

VIII – Habitat et Développement - PLU

La précédente équipe municipale avait signé le 09/06/2004 une convention de 22 500 € HT avec Habitat et Développement pour deux opérations distinctes :

- la révision simplifiée du POS pour l'opération du Safranier à hauteur de 3 800 € HT mission déjà accomplie et réglée.
- le solde étant destiné à la mise en place du PLU pour 18 700 €.

Cette somme sera exigible au fur et à mesure de l'avancement des phases du PLU :

Avant-projet :	5297 € HT (déjà réglé)
Diagnostic :	4052 €
PADD :	2805 €
Mise en forme du PLU avant enquête publique :	4675 €
Après enquête publique :	1878 €

Après avoir présenté en détail les phasages et le coût de l'opération, Jérôme Casalis propose au Conseil Municipal de poursuivre la mise en place du PLU avec Habitat et Développement en raison de ses compétences et de sa connaissance du dossier.

Après délibération le Conseil décide à l'unanimité de confier la mission à Habitat et Développement et en accepte les conditions financières.

IX – Commission d'appel d'offres

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2008 la composition de la commission d'appel d'offres, ne faisait pas apparaître nommément parmi les suppléants celui devant remplacer le Maire en cas d'absence.

Monsieur Le Maire précise qu'en cas d'absence Jérôme Casalis sera son représentant.

Cette précision est votée à l'unanimité

X – Psychologue scolaire

L'Education Nationale nous informe de la création à Robion, d'un poste de psychologue scolaire couvrant 20 communes dont Bonnieux.

Le financement est évalué à 3000 € à la charge des communes bénéficiaires. La répartition est calculée en fonction du nombre d'élèves et représente une somme de 141.07 € pour la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le financement de sa quote-part.

XI – Recensement en 2009

La Commune de Bonnieux fait partie de celles concernées par le recensement prévu début 2009.

Le Conseil Municipal devant désigner un délégué en charge de cette mission propose Josiane Graveron.

Voté à l'unanimité

XII - Délégués Syndicat Intercommunal Coulon Calavon

En date du 23 avril 2008, le Conseil Municipal avait désigné les délégués suivants :

Titulaires :	Pierre Malbec	Suppléants :	Gino Morello
	Pascal Ragot		Josette Gardon

Lors du Conseil Municipal du 19 Juin 2008, il a été procédé par erreur à la nomination de nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal prend acte que les délégués (titulaires et suppléants) sont effectivement ceux désignés le 23 avril 2008.

Voté à l'unanimité

XIII – Loyer logement du Camping

Jean-Pierre Clairembeaud précise au Conseil Municipal les conditions de travail et notamment les horaires effectués par le responsable du camping pour en assurer l'ouverture et la fermeture quotidienne ce qui exige sa présence avec une amplitude horaire importante. Cette nécessité de service liée à la fonction justifie l'occupation par le responsable du logement situé près du bureau d'accueil.

Dans ce contexte, et sachant que cet avantage n'a pas été signifié à l'intéressé, le Conseil Municipal souhaite préciser que le logement lui sera attribué à titre gracieux pendant la période d'ouverture du camping au public, c'est à dire de Pâques à fin octobre. Les consommations d'énergie sur cette période d'occupation seront prises en charge par le budget communal.

Cette situation à titre gracieux entraîne en contrepartie pour le responsable la déclaration d'avantage en nature.

Voté à l'unanimité

XIV – HARKIS

Transmise par la Mairie de Goult, M. le Maire a reçu une lettre d'une association de Harkis de Goult souhaitant vendre sur la commune de Bonnieux différents produits en pratiquant le porte à porte.

Le Conseil Municipal accepte volontiers le principe de la vente de produits à partir d'un emplacement désigné sur le marché hebdomadaire, mais n'accepte pas dans le village, cette forme de vente.

Refus à l'unanimité d'effectuer du porte à porte sur le territoire de la commune

XV – Emplacements réservés

Un médecin de Bonnieux a signalé au Conseil Municipal que lors de son retour de visites pour assurer les consultations à son cabinet, il éprouve très souvent des difficultés pour stationner son véhicule l'obligeant à se garer assez loin. Ainsi, il sollicite l'autorisation de disposer d'un emplacement réservé.

Il est fait remarquer au Conseil Municipal que la précédente équipe municipale avait déjà eu à débattre de ce thème jusqu'à même faire préparer des panneaux spécifiques sans pour autant avoir pris position.

En séance, des débats interviennent sans parvenir à un consensus tant sur le principe que sur le ou les emplacements à sélectionner. Dans ce contexte, il est décidé de reporter cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, après une étude plus approfondie.

XVI – F. Fernandes

En retraite à compter du 1^{er} septembre 2008, Madame Fernandes, collaboratrice de la Mairie, demande au Conseil Municipal de cesser prématurément ses fonctions le 25 août 2008.

Le Conseil ne souhaite pas créer de précédents dans un tel cas et n'accepte pas cette demande.

4 abstentions
11 contre

XVII - Téléthon

Danielle Pommier a été sollicitée par la coordination du Téléthon pour connaître les élus souhaitant s'investir pour cette manifestation.

Tous les élus sont disposés à y participer d'une manière ou d'une autre.

Voté à l'unanimité

XVIII – Questions diverses

-échange de sentier

Pour accroître le réseau de distribution d'eau dans le quartier de la Croupatière, la SDEI a traversé la propriété de Madame Rebecca Miles. En cas de besoin pour accéder plus facilement au réseau la municipalité accepte, par 14 voix pour et une voix contre, d'échanger un sentier rural non usité contre celui du nouveau tracé de la canalisation.

-demande d'un particulier pour un accès à sa propriété

Afin de pouvoir accéder à son terrain, Un particulier doit créer un nouveau chemin lequel croisera le chemin communal menant à la combe de Lourmarin. Cette modification entraîne un débat au sein du Conseil. Ne pouvant localiser précisément le lieu ni l'impact sur le site, le Conseil Municipal décide d'une visite préalable sur le site et de reporter sa décision à un prochain Conseil Municipal.

-information sur les enveloppes Prêtes à Poster (PAP)

En collaboration avec la Municipalité, la Poste a fait imprimer 2000 exemplaires d'enveloppes prêtes à poster représentant une vue de Bonnieux du peintre Philippe Janin.

Une manifestation est prévue le vendredi matin 25/07/2008 devant la Poste.

-Association 2 temps- 3 mouvements

La fédération EPMM sport pour tous propose un programme adapté pour les personnes âgées. Pour l'organisation des séances, la fédération sollicite une participation à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal en adopte le principe à la majorité et vote le financement par le CCAS.

- Stationnement : M. Rinaudo fait une déclaration au sujet de la privatisation du parking des boules qui a été accordée par la Mairie lors d'un mariage le samedi 28 juin 2008. D'une manière ou d'une autre ces véhicules auraient été amenés à stationner sur le territoire de la commune, cependant il n'est pas pour autant normal qu'un parking public leur soit uniquement réservé. Dans ces conditions M. Claude Rinaudo demande qu'une telle situation ne se reproduise plus. A l'avenir la mairie pourra par exemple mettre à disposition, sans privatisation le futur emplacement situé au dessus du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Maire,
G. RUFFINATO.